

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE454

présenté par

M. Alain David, M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE 5

A la dernière phrase de l'article, par deux fois, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à faire passer de deux à quatre le nombre de députés et de sénateurs présent au sein du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI) afin de permettre à des parlementaires de différents groupes de l'opposition de prendre part aux travaux et d'assurer ainsi une représentation démocratique reflétant les équilibres entre groupes politiques.